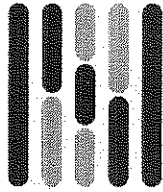


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2023-079

Tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2023

Date de la séance : 16 octobre 2023	Adopté à l'unanimité,
Date de convocation : 10 octobre 2023	
Nombre de conseillers en exercice : 24	
Membres présents : 19	
Nombre de votants : 20	

Le seize octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absent ayant donné pouvoir : M. Gilles BARBIER à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Absent : M. Stéphane CHERRIER

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHOPIN.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Monsieur l'Adjoint aux finances rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de supprimer les postes libérés par les agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023, dont les nouveaux postes ont été créés par délibération dans les conseils municipaux précédents.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 20 septembre, sur le projet de suppression d'emploi,

Monsieur l'Adjoint propose à l'assemblée la suppression des postes suivants :

<p>Catégorie C</p> <p><i>Filière administrative</i></p> <p>- 1 poste d'adjoint administratif pal 2^e classe, à temps complet</p> <p>- 1 poste d'adjoint administratif pal 2^e classe, 30h/35e</p> <p><i>Filière technique</i></p> <p>- 2 postes d'agent de maîtrise, à temps complet,</p> <p>- 4 postes d'adjoint technique, à temps complet,</p>	<p>Catégorie B</p> <p><i>Filière administrative</i></p> <p>- 1 poste de rédacteur, à temps complet</p> <p><i>Filière technique</i></p> <p>- 1 poste de technicien, à temps complet</p>
	<p>Catégorie A</p> <p><i>Filière administrative</i></p> <p>- 1 poste d'attaché, à temps complet,</p>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

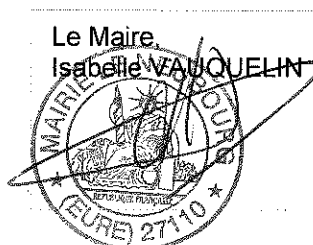
- d'adopter la modification du tableau des emplois en annexe, à compter du 1^{er} novembre 2023.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 16 octobre 2023.



La secrétaire,
Caroline CHOPIN